

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 06 juin 2024

\*\*\*

Délibération 2024\_06\_28

\*\*\*

**Objet:** Restauration d'une roselière en cours de boisement de la ZPS « Marais de Goulaine »,  
Dépôt de la demande de subvention et lancement des travaux

Le six juin deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente mai deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents : 3 (pour 9 voix)**

M. Thierry COIGNET (4 voix); M. Jacques MONCORGER(4 voix); M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix).

**Absents représentés: 1 (pour 1 voix)**

M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET.

**Absents excusés:**

M. Yannick BENOIST; M. Christophe DOUGÉ.

**Assistaient également :**

Mme Caroline ROHART (Directrice); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

**Nombre de votants:** 4 (dont 1 pouvoir) pour un total de 10 voix

**Secrétaire de séance :** Thierry COIGNET

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Considérant l'exposé suivant:

Le SYLOA a pour mission d'assurer la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (DOCOB) afin de permettre le maintien dans un bon état de conservation ou la restauration des espèces et habitats ayant justifié la désignation du site.

Il s'agit également de promouvoir et de mettre en œuvre une gestion concertée et assumée par l'ensemble des acteurs intervenants sur le site. Les opérations de restauration des phragmitaies s'inscrivent dans la mise en œuvre du DOCOB. Le projet vise à restaurer une roselière à Roseau commun *Phragmites australis* par enlèvement des saules et autres ligneux afin de préserver l'habitat à travers un contrat Natura 2000.

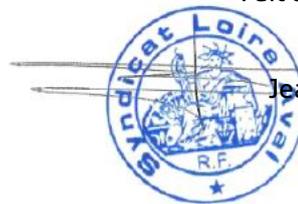
Afin de couvrir les dépenses relatives à la restauration d'une roselière en cours de boisement du Marais de Goulaine, le plan de financement est récapitulé ci-dessous:

Opération: Restauration d'une roselière en cours de boisement du Marais de Goulaine			
Dépenses <input checked="" type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> TTC		Ressources	
Postes	Montants	Financeurs	Montants
Coût prévisionnel des opérations	SYLOA 125000€	FEADER: 100 000€ Autofinancement SYLOA: 25000€	
Total dépenses	TOTAL 125000€	Total ressources	125000€

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité (4 votes exprimés pour 10 voix):*

- **Approuve** le projet de restauration de la roselière ainsi présenté ainsi que le plan de financement;
- **Autorise** le Président et le Vice-Président à la GEMAPI à effectuer toutes les demandes de financement nécessaires à la réalisation du projet et notamment celle auprès du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ainsi qu'à signer tous les actes et documents nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Vertou, le 6 juin 2024



Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON